



Commune de Nointel
Commission
Communication

Bulletin municipal de Nointel

FEVRIER 2017

DANS CE NUMERO

Vie Communale

Le Mot du Maire 1 à 4
Synthèse des Conseils
Municipaux 2016 5 à 6
P.L.U. 7/8
Les Travaux de la Commune 9/10

Vie Intercommunale

Site Internet pour les clients
des commerçants et artisans
De la CCHVO 10
Nouvelle piscine 11
Bienvenue à Noisy/Oise 11

Fêtes et Culture

Sortie au Parc Astérix 12
Fête Communale 13/14
Repas des Anciens 15

Vie Scolaire

Des nouvelles de notre école ... 15

Vie Associative

A.P.E.N. 16
Association TEMPS DANSE 16
Comité des Fêtes 17
ADPN 18
Anes et Nature 19
55ème Anniversaire de l'arrêt
des combats en Algérie 19

Loisirs

Gâteau de la St Valentin 20
Mots codés 20
Solutions SUDOKU 21

Vie Pratique

Nouveau service d'information
par mail 21
Application mobile
« Ma Préfecture » 22

Calendrier des

Manifestations 23

Etat Civil 24

Le Mot du Maire : Discours de la Cérémonie des Vœux



C'est avec beaucoup de plaisir que les conseillers municipaux et moi-même vous accueillons pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Ce moment est important car il nous permet de nous rencontrer, d'échanger dans une ambiance que nous espérons la plus conviviale possible, et de vous souhaiter à tous une bonne année, une bonne santé et la réalisation de vos projets.

(lire la suite en pages 2 à 4)

Plan Local d'Urbanisme

L'année 2017 sera l'année du PLU, avec la phase de finalisation du Projet d'aménagement et de développement durable (le PADD) et l'enquête publique.

L'adoption finale du PLU se situera au premier trimestre 2018.

(voir pages 7 et 8)

Bienvenue à NOISY SUR OISE !



Noisy rejoint la Communauté de Communes du Haut-Val d'Oise.

(voir l'article en page 11)

Nouveau service d'information par mail

Trois types d'informations sont pour le moment en place :

- Recevoir les flash info
- Recevoir les informations destinées aux parents d'élèves
- Recevoir le bulletin municipal



(voir l'article en page 21)

Le Mot du Maire (suite)

Si l'année dernière, nous avons tous respectés une minute de silence en hommage aux personnes tuées lors des attaques terroristes de PARIS, cette année, cela ne sera pas le cas, car nous avons déjà pu témoigner de notre respect aux morts de Nice et de Saint-Étienne du Rouvray. Mais, il me paraît important d'évoquer ces actes pour ne pas les oublier et pour garder en mémoire que nous sommes toujours en « état d'urgence » et en « Plan Vigipirate Alerte Attentat ».

Pour finir sur cette entrée en matière, je tiens à renouveler mon soutien aux Maires de Beaumont, Persan, Bruyères et Champagne, qui, à différents degrés et dans des conditions différentes, ont vécu des nuits de juillet plus que mouvementées. Je pense que les Nointellois savent désormais reconnaître le bruit des tirs de mortiers et des hélicoptères de la gendarmerie.

L'année dernière, je souhaitais que le climat de violence et de haine de l'année 2015 s'estompe et que l'année 2016 apporte plus de sérénité, je ne peux malheureusement que renouveler ce vœu, très sincèrement.

Tout d'abord, permettez-moi de faire un accueil particulier à Catherine BORGNE, maire de NOISY. Noisy sur Oise, commune proche est venue, au 1^{er} janvier 2017, agrandir le périmètre de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (la CCHVO). Bienvenue à elle, je souhaite que les actions que nous allons mener ensemble rendront les services attendus par tous les Noiséens.

Nous sommes désormais 9 communes. Dans le cadre de la loi NOTRe, des compétences ont été ajoutées à l'intercommunalité : les zones d'activités, les aires d'accueil des gens du voyage, le tourisme. Pour financer ce transfert de compétences des communes vers la CCHVO, les communes ont opté, majoritairement, pour la fiscalité Professionnelle, qui se substitue à la fiscalité additionnelle actuelle.

La finalisation de cette nouvelle organisation et cette nouvelle fiscalité devraient intervenir pour septembre ou octobre 2017. D'ici là, avec mes adjoints, je représenterai Nointel lors des réunions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges (la CLECT), pour y faire entendre notre position qui rejoint, en grande partie, celle des autres « petites communes », celles de moins de 1000 habitants de la CCHVO.

Les dossiers portés par la CCHVO sont nombreux. Je ne vais pas en faire la liste exhaustive, mais en sou-

ligner certains :

- La construction de la nouvelle piscine, qui en raison des équipements ajoutés au bassin de natation, devient un centre aquatique. L'ouverture est prévue pour le tout début 2018.
- L'installation de la fibre optique qui s'échelonne de 2017 à 2019 et permettra d'améliorer nos accès au numérique. Ce dossier relève du syndicat départemental d'aménagement numérique. Nointel devrait être équipée en 2019.
- Les lignes de bus qui permettent de se rendre à la gare sans utiliser son véhicule personnel. La mise en place d'un transport « à la demande » pour accéder aux soins avec la navette Roul'vers. Pour les Nointellois qui ne connaîtraient pas les lignes et les horaires, je les invite à se renseigner en Mairie.

Venons en à Nointel.

D'abord, un changement au sein de l'équipe municipale.

Début Juillet, pour des raisons professionnelles Maureen LEGALL qui était adjointe chargée des finances a souhaité céder cette fonction, en restant conseillère municipale, bien sûr. C'est Christophe VAN ROEKEGHEM qui occupe maintenant les fonctions d'adjoint chargé des finances et de la communication. Je les remercie tous les deux de leur implication dans la commune, dans sa gestion et son animation.

Concernant les aspects budgétaires, l'année 2016 a vu notre dotation générale de fonctionnement, la fameuse DGF, baisser à nouveau. C'est une perte de 14,50% depuis 2014. A cette baisse, se combine l'augmentation de notre contribution au fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (le FPIC), elle a atteint 10 167€ en 2016, c'est quasiment le double du versement de 2014.

Une autre obligation vient grever nos recettes, il s'agit du versement au fond national de garantie individuelle des ressources (le FNGIR) s'élevant à 36 691€.

En vous rappelant que le budget global de NOINTEL est d'environ 1 million d'euros, toutes dépenses confondues (fonctionnement et investissement), je vous confirme que la gestion de la commune devient compliquée.

Malgré les recettes en baisse et la hausse du coût des travaux et des prestations obligatoires, il n'est pas prévu d'augmentation du taux communal des impôts locaux et fonciers.

Il est donc nécessaire de faire des économies et de cibler les dépenses nécessaires.

La liste des travaux et investissements réalisés en 2016 vous semblera peut-être ne pas répondre à ces

Le Mot du Maire (suite)

Enfin, les réalisations :

- Seconde phase de l'éclairage de l'allée de la mairie, réalisée avec le concours financier du Conseil départemental, en la personne de son président, Monsieur Arnaud BAZIN, et d'une subvention de notre Député, Monsieur Philippe HOUILLON, je les en remercie.
- Construction d'un local pour les agents techniques et de voirie, avec toilette et douche. Il était temps que Nointel passe au 21^{ème} siècle pour les conditions de travail de ses agents.
- Déplacement des barrières le long du trottoir de l'école. Ces travaux, réalisés par nos employés, ont permis de ne plus avoir de barrière détériorée par les camions et les bus
- Rénovation des locaux de rangement de la cantine scolaire, ainsi que la réfection du sol de la salle à manger, pour faire suite à un contrôle du service d'hygiène départemental fin mai.
- Travaux pour la mise aux normes d'accessibilité de la Mairie. Le changement des portes d'entrée a été réalisé, l'ouverture est désormais automatisée. Les travaux concernant l'accueil et les toilettes sont en cours. Ils devaient commencer en fin d'automne, mais l'indisponibilité d'une entreprise a reporté le début de cette opération à mi-janvier 2017.
- Changement de la chaudière de l'école primaire. Heureusement, l'ancienne chaudière n'est tombée en panne que le jeudi avant les vacances de Noël, les élèves du primaire ont donc pu être en vacances un jour plus tôt que les enfants de la Maternelle.

A ces travaux, s'ajoutent des achats, notamment, un tracteur supplémentaire, devenu nécessaire pour entretenir tous les espaces verts de notre commune.

Ainsi que des friteuses et du matériel de sonorisation utilisés pour tous les événements communaux : Brocante, Fête communale, feu d'artifice. Et intercommunaux : la randonnée des véhicules anciens.

Je profite de cette partie de mon discours pour remercier François PIALOT, adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme. Ses connaissances et ses compétences en ces matières sont indispensables pour que les dossiers de la commune avancent. Sa disponibilité au quotidien pour tout problème survenant dans l'administration générale de la Mairie me permet de pouvoir exercer mon activité professionnelle, sans trop de dérangement et durant encore quelques mois. Je l'en remercie personnellement et sincèrement.

Je remercie aussi Laurent CASANAVE, adjoint chargé de la culture, des fêtes et des cérémonies pour son investissement en temps et en actions. C'est grâce à lui que la commune maintient les manifestations festives qui rassemblent les Nointellois. Je tiens aussi à remercier tous les conseillers municipaux et les bénévoles qui participent à l'organisation de ces fêtes et qui y mettent la main. La préparation, le service, le rangement, tout est fait par eux. Soyez-en remerciés.

Dans les réalisations 2016, je souhaite terminer sur l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (le PLU). Avec notre consultant, le cabinet INGESPACES, nous avons achevé la phase diagnostic. Ces éléments vont être présentés prochainement à l'ensemble des conseillers, puis ils feront l'objet d'une information auprès des habitants.

Pour cette année 2017, voilà ce que nous avons prévu :

- Installation de la vidéo-protection. Ce chantier a pris un peu de retard car il est lié à l'avancement du dossier vidéo-protection de Beaumont. Je reste confiante sur le délai donné par la société Vidéo-Concept qui nous assiste depuis quelques mois.
- Construction d'un bâtiment pour le rangement des équipements de l'école. Ce bâtiment sera construit en prolongement du vestiaire des agents communaux et directement accessible par la cour de récréation.
- Réfection du carrefour de l'école primaire : élargissement de la chaussée côté barrières de l'école, et pose d'un dispositif de ralentissement côté avenue de Paris.
- Mise aux normes d'accessibilité de l'école primaire, avec l'élargissement de la porte d'accès de la classe du rez-de-chaussée et la création une allée stabilisée.
- Elagage des arbres : allée de la mairie, rue de la gare et place du château.
- Réfection d'une pièce supplémentaire à l'étage du bâtiment de la cantine, pour améliorer les rangements nécessaires au personnel périscolaire.
- Construction d'un columbarium dans la partie « nouvelle » du cimetière. En effet, bien que le fait d'avoir 816 habitants ne nous oblige pas à cette réalisation, les demandes des habitants pour avoir ce type de sépulture sont nombreuses, et nous devons pouvoir répondre à ces demandes.

Le Mot du Maire (suite et fin)

- A cela, s'ajoutera : la mise en conformité des bornes incendie, la pose de raccords sur les candélabres pour avoir plus de décorations de fin d'année, le démontage de la cuve à fuel de l'ancienne chaudière de l'école, et bien d'autres choses encore, la liste n'est pas exhaustive, et les surprises ne manqueront probablement pas.

L'année 2017 sera aussi l'année du PLU, avec la phase de finalisation du Projet d'aménagement et de développement durable (le PADD) et l'enquête publique. L'adoption finale du PLU se situera au premier trimestre 2018.

Certes, notre PLU ne sera pas adopté avant le 31 mars 2017, et nous passerons donc en « Règlement National d'Urbanisme » (RNU), mais les craintes liées à ces règles qui sont loin de celles de notre POS actuel, ne sont pas fondées car la commune reste soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, du fait de la proximité d'un monument historique, et de plus, la totalité de la commune est située dans le site inscrit de l'ensemble du Massif des Trois Forêts. Elle sera aussi l'année de l'inscription de notre village dans la Parc Naturel Oise Pays de France, à compter de juillet. (Je remercie Joël Bouchez de m'avoir donné cette information qui m'avait échappée, car je n'assiste que rarement aux réunions du PNR)

Pour conclure mon discours, je tiens à remercier tous ceux qui contribuent à faire de NOINTEL un village où il fait bon vivre. De nombreuses personnes nous envient notre environnement, notre écrin de verdure, et notre tranquillité, alors, profitons-en et restons respectueux de la nature si présente.

Mes remerciements vont :

- D'abord, et encore à mon équipe municipale, pour son implication et son soutien, et aussi au personnel communal, dont le professionnalisme est à soutenir.
- Puis, à tous les bénévoles qui œuvrent avec les conseillers ou dans les associations pour proposer des activités qui contribuent à la convivialité de notre village.
- Ensuite, à l'équipe enseignante dont le dévouement et la qualité de leur travail sont reconnus et pour la compréhension dont elle fait preuve quand je leur cause des problèmes.
- Et aussi à l'harmonie Municipale de Beaumont qui est un peu celle de Nointel.

Enfin, Merci :

- aux pompiers de Presles qui interviennent autant que nécessaire, et principalement pour l'aide aux victimes,
- aux gendarmes de la Brigade de Persan qui sont disponibles pour la protection des Nointellois, mais aussi pour prodiguer des conseils de sécurité,
- aux personnels de la CCHVO qui nous aident chacun dans leur domaine,
- à notre Perceptrice et ses agents qui nous prodiguent aide et conseils,
- à tous ceux qui contribuent à la vie du village et qui nous soutiennent moi et mon équipe.

J'espère n'avoir oublié personne, si c'est le cas, je leur présente mes excuses.

Je vous renouvelle tous mes vœux pour l'année 2017.

Martine LEGRAND
Maire de Nointel



Synthèse des Conseils Municipaux 2016

Nous rappelons à nos lecteurs que l'intégralité des comptes rendus est consultable en Mairie et sur le site internet. Ne sont reproduites ici que les décisions les plus importantes.

REUNION DU 12 AVRIL 2016

COMPTE ADMINISTRATIF MAIRIE 2015

Excédent d'Investissement	166.623,92 €
Excédent d'Exploitation	228.949,58 €
Excédent Global.....	395.573,50 €

Adopté à l'unanimité
Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2015

Excédent d'Investissement	472,79 €
Excédent d'Exploitation	23.198,33 €
Excédent Global.....	23.671,12 €

Adopté à l'unanimité
Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes...	831.018,46 €
Section d'Investissement : Dépenses et Recettes....	389.706,32 €

Voté à l'unanimité

SUBVENTION D'EXPLOITATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Subvention de **12.999,19** euros octroyée au budget Assainissement 2016, permettant d'équilibrer ce budget.

Il reste un seul emprunt travaux d'assainissement Rue de Mours qui se termine en 2017

Décidée à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT 2016

Section d'Exploitation : Dépenses et Recettes.....	86.740,64 €
Section d'Investissement : Dépenses et Recettes.....	73.085,34 €

Voté à l'unanimité

TAUX D'IMPOSITION 2016

Taxe d'Habitation	20,10 %
Foncier Bâti	13,52 %
Foncier non Bâti	79,48 %
Taux CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).	25,51 %

Voté à l'unanimité

REVALORISATION DU TARIF DES REPAS SCOLAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la revalorisation du tarif de cantine par le fournisseur pour l'année 2016. Il est nécessaire d'augmenter le prix du repas. Celui-ci est fixé à 3.70 euros, et sera effectif au 1^{er} mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

REUNION DU 30 JUIN 2016

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DÉMISSION

Madame LE GALL a démissionné de ses fonctions de 3^{ème} adjoint mais reste conseillère municipale. Monsieur VAN ROEKEGHEM s'est porté candidat.

Nommé à l'unanimité

MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DES DEUX AGENTS ADMINISTRATIFS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'en raison du départ à la retraite d'un agent administratif au 1^{er} septembre 2016, les deux agents qui sont actuellement à temps non complet (20 h hebdomadaire et 19h30 hebdomadaire), passeront à temps complet à cette même date.

Elle propose de créer les postes d'adjoints administratifs 2^{ème} classe et 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer les deux postes à temps non complet.

Approuvée à l'unanimité

Synthèse des Conseils Municipaux 2016 (suite et fin)

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES

Approuvée à l'unanimité

Article 3 - Description des locaux : la plaque électrique est à induction.

Article 4- Réservation : Les Associations et particuliers nointellois occupant la salle des fêtes s'engagent à respecter le motif pour lequel ils réservent la salle. En cas de non-respect de celui-ci, s'il s'agit d'une association, la salle des fêtes ne lui sera plus mise à disposition. S'il s'agit d'un particulier, le chèque de caution sera encaissé..

Article 6 - Remise des clés, vérification des lieux et caution :

Les clés sont remises :

A partir de 9h00, le samedi si location pour le week-end complet (clés à rendre à 9h00 le lundi matin).

A partir de 9h00, le samedi si location pour le samedi seul (il sera indiqué à l'occupant l'heure à laquelle rendre les clés le lendemain matin).

A 20h00 (environ) le samedi si location pour le dimanche seul (clés à rendre à 9h00 le lundi matin).

A partir de 17h00, en semaine si location pour une soirée de semaine (clés à rendre à 9h00 le lendemain).

Article 8 - Interdiction, assurances et responsabilités :

Par ailleurs, il est formellement interdit :

D'utiliser les équipements et matériels appartenant à l'école et entreposés dans la salle des fêtes.

RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2016

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA CCHVO ET LA COMMUNE

Vu la Convention de partenariat Financier entre la C.C.H.V.O. et la Commune de NOINTEL (Randonnée Voitures Anciennes) établie le 8 novembre 2016,

Considérant que la Randonnée de Voitures anciennes est organisée conjointement par la Commune de NOINTEL et la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise, notamment pour les dépenses alimentaires dont le montant est de 2.135,64 € pour l'année 2016.

Autorisation donnée à l'unanimité à Madame le Maire à signer ladite convention.

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2016

MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.H.V.O.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à dater du 1^{er} janvier 2017, les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise seront modifiés.

Elle donne lecture des différents articles des statuts modifiés.

Approuvée à l'unanimité

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite de modifications des statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et l'intégration de la Commune de Noisy-sur-Oise, il convient de désigner des délégués qui siègeront au Conseil Communautaire.

Désignés délégués à l'unanimité :

Mme LEGRAND Martine
Mr PIALOT François
Mr CASANAVE Laurent

PLAN LOCAL D'URBANISME

1

Plan Local d'Urbanisme de Nointel

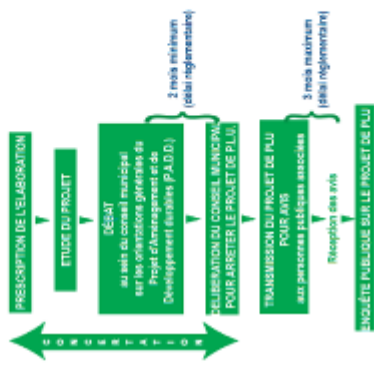
Qu'est-ce qu'un P.L.U. ?

Le PLU est un document juridique qui cadre le développement de la commune pour les années à venir en terme de population, d'aménagements, d'environnement... C'est l'expression du visage futur de Nointel.

Rédigé d'une véritable politique urbaine, il est un document à la fois stratégique et opérationnel qui privilégie la prise en compte globale des enjeux et le projet urbain.

Le PLU définit la destination du sol (habitations, activités, espaces naturels...) et les conditions d'implantation des éventuelles constructions (hauteur, stationnement, emprise au sol constructible...). Il est l'outil de référence pour délivrer ou refuser les permis de construire et protéger et mettre en valeur les éléments remarquables de votre cadre de vie (espaces boisés, chemins, monuments...).

La procédure d'élaboration du P.L.U.



Contenu du P.L.U.

Le PLU comprend six documents :

1. Le rapport de présentation
 - analyse de la situation actuelle de Nointel et des tendances constatées ;
 - explication des choix retenus pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
 - évaluation des conséquences sur l'environnement.

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
 Le PADD contient les orientations générales d'aménagement et de développement retrans sur le territoire communal.

3. Les orientations d'aménagement et de programmation (document opposable)
 Elles définissent pour certains secteurs des principes d'aménagement permettant d'organiser le développement urbain et de mettre en valeur ou de conserver les caractéristiques des lieux.

4. Le Plan de zonage (document opposable)
 Le plan précise l'affectation des sols selon différents types de zones :
 - les zones urbaines (zones U)
 - les zones à urbaniser (zones AU)
 - les zones agricoles (zones A)
 - les zones naturelles (zones N).

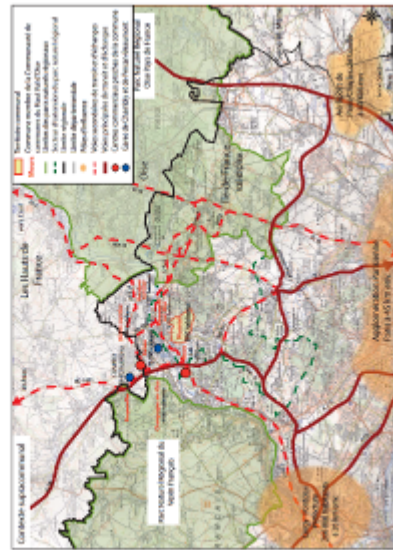
5. Le Règlement (document opposable)
 Il définit pour chaque zone :
 - les types d'occupation du sol interdits ou autorisés sous conditions,
 - les règles applicables pour construire sur un terrain donné.

6. Les pièces annexes, notamment :
 - les servitudes d'utilité publique
 - les annexes sanitaires.



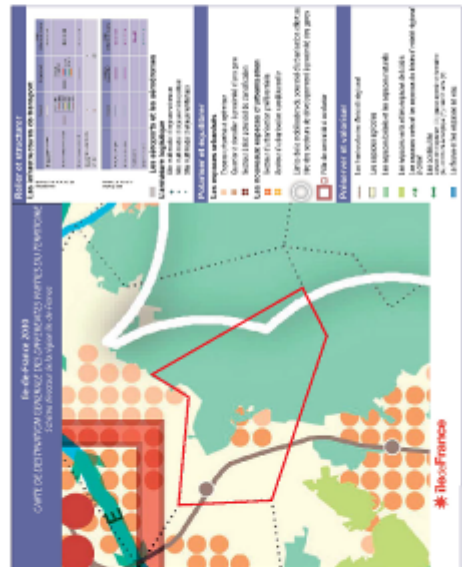
Contexte supracommunal

Sur le plan supracommunal, le PLU de la commune de Nointel doit être compatible avec la charte du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (P.D.U.I.F).



Le SDRIF

Le S.D.R.I.F. préconise un développement modéré des bourgs ruraux dans le respect de l'environnement, ce qui suppose une recherche d'économie dans la consommation d'espace, la mutation du bâti ancien existant et la valorisation des espaces internes pour la production de logements. Il s'agit également de répondre aux besoins de déconcentration des jeunes en favorisant la production de logements locaux de petite taille. Le S.D.R.I.F a été approuvé le 27 décembre 2013.



Nointel dans le SDRIF :

Espaces urbanisés à optimiser : à l'horizon 2030, est attendue une augmentation minimale de 15 % de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat.

Les bourgs, villages et hameaux : à l'horizon 2030, une extension de l'urbanisation de l'ordre de 5% de l'espace urbanisé communal des bourgs, des villages et des hameaux est possible.

Les unités agricoles cohérentes sont à préserver ainsi que les espaces boisés et les espaces naturels.

Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France

Créé le 15 janvier 2014, le PNR Oise Pays de France couvre 59 communes. En 2011, la commune de Nointel a effectué une demande d'inscription au PNR. Elle fait partie du périmètre d'extension, qui comprend 27 nouvelles communes (12 dans le Val d'Oise et 15 dans l'Oise). Une nouvelle charte pour le parc est actuellement en cours d'élaboration.

Le projet de Charte 2016-2028 propose quatre priorités :

- La préservation des continuités écologiques
- La maîtrise de l'étalement urbain
- Le maintien de la qualité paysagère
- La recherche d'un développement intégrant la transition écologique est énergétique

PLAN LOCAL D'URBANISME (suite et fin)

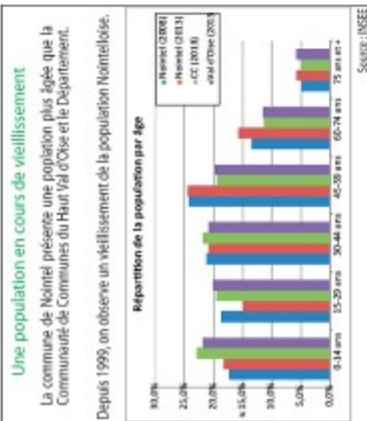
Plan Local d'Urbanisme de Nointel Synthèse du diagnostic, enjeux du territoire

2

Une croissance démographique importante entre 1962 et 1990 puis entre 2007 et 2013

Années	Nombre d'habitants	Variation de la pop.	Taux d'accroiss. annuel
1968	429	79	2,44%
1975	508	-37	-1,07%
1982	471	311	6,54%
1999	754	-28	-0,40%
2008	727	-27	-0,45%
2013	819	92	2,01%

Source : INSEE



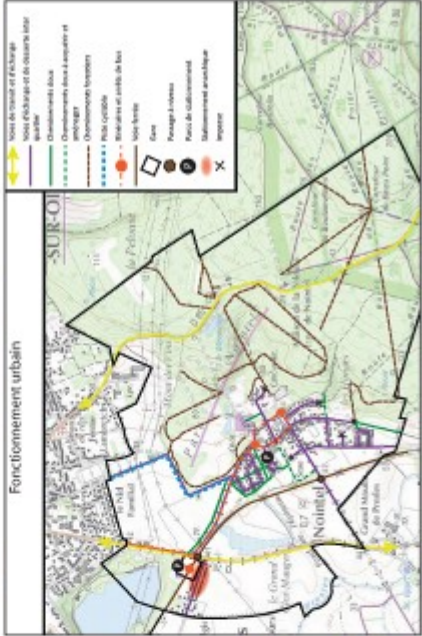
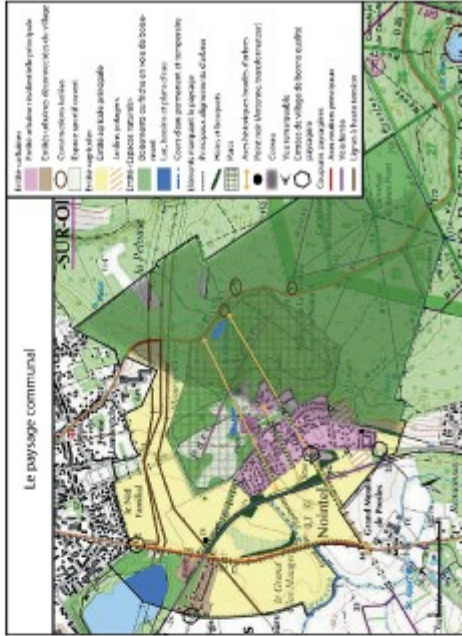
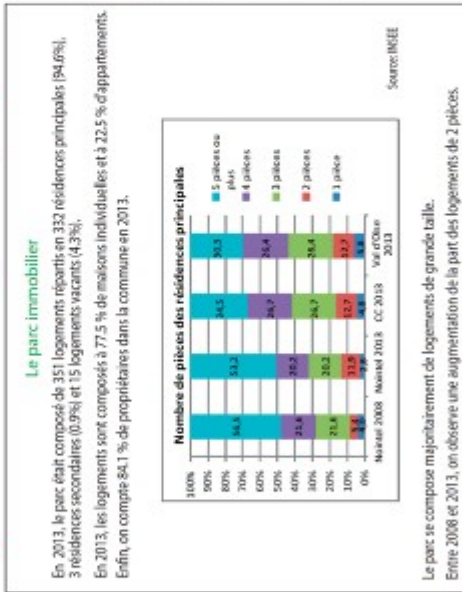
La population active et l'emploi sur la commune
La commune compte 59 emplois sur son territoire pour 316 entreprises, 15 emplois environ sont disponibles pour 100 actifs habitant sur la commune.

Le taux de chômage de la commune (7%) de la population active en 2013 est plus faible que celui du département (13,1%).

Répartition des emplois par secteur d'activité

Secteur	2013 (N)	2013 (%)
Ensemble	100	
Agriculture	0	
Industrie	0	
Construction	6,7	
Commerce, transports, services divers	66,7	
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	26,7	

Source : INSEE



LES TRAVAUX DE LA COMMUNE

TRAVAUX RÉALISÉS

La replantation d'arbres ... comme promis !!

Rue de Verdun



Allée de la Mairie



La rénovation de la cantine

Les fenêtres sur la rue ont été « filmées » ... c'est plus intime !!



Le placard des produits ménagés a fait peau neuve !!



L'étage n'est pas en reste, Zouba dispose ainsi d'un vestiaire bien agréable



Le vestiaire des agents techniques



... et il reste de la place pour le local destiné au rangement des équipements scolaires !

LES TRAVAUX DE LA COMMUNE

TRAVAUX TOUT JUSTE RÉALISÉS OU EN COURS !

Dans la cour de l'école



Avec ça, nos chères têtes blondes et brunes ne risqueront plus de se blesser !!



Mise aux normes d'accessibilité de la Mairie.



Les travaux obligatoires concernant l'accueil et les toilettes, accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont en cours.

VIE INTERCOMMUNALE

SITE INTERNET POUR LES CLIENTS DES COMMERÇANTS/ARTISANS DU HAUT VAL D'OISE

<https://www.uchvo.fr/>

Où trouver un fleuriste ? Quels sont les horaires d'ouverture de tel ou tel commerce de bouche ? Dans quelles boutiques se rendre pour trouver des idées cadeaux ? Vous trouverez réponse à ces questions en vous promenant sur le nouveau site internet de l'UCHVO.



Classées en catégories (alimentation, mode, restaurant, déco & cadeaux, beauté & santé, services etc...), les enseignes des villes disposent sur le site d'une page dédiée répertoriant leurs infos pratiques.

Vous trouverez également un plan interactif pour vous permettre de localiser les commerçants/artisans, des photos, des vidéos, le descriptif de leur commerce, l'annonce éventuelle de promotions du commerce de votre quartier.

Vous pouvez également nous suivre sur :

<https://www.facebook.com/uchvo>

et sur :

<https://twitter.com/LUCHVO>

NOUVELLE PISCINE INTERCOMMUNALE : Avancement des travaux

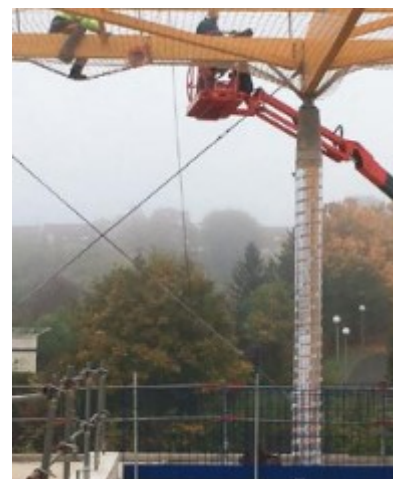


Les travaux avancent dans le respect du calendrier prévisionnel malgré les intempéries.

Les élus des 9 communes (dont Noisy sur Oise) ont pu s'en rendre compte en se rendant à l'invitation de Monsieur Arnaud BAZIN, Président de la CCHVO, à visiter le chantier le samedi 8 octobre 2016.

Pour info, nous vous indiquons ci-après les activités qui seront proposées au public, à savoir :

- La « halle bassin » : nage libre et cours collectifs.
- La plaine jeux et le solarium
- La zone de détente : sauna - hammam - jacuzzi
- La zone de remise en forme : cardio et cours collectifs



Pour plus d'information vous pouvez vous rendre sur le site de la CCHVO grâce à ce lien : <http://www.cc-hautvaldoise.fr>

BIENVENUE À NOISY SUR OISE



Neuf comme une : bienvenue à Noisy-sur-Oise !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Noisy-sur-Oise a rejoint la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. En 2016, les deux collectivités avaient respectivement manifesté leur volonté de se rapprocher, encouragées par les autres communes membres de la CCHVO : Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Mours, Nointel, Persan et Ronquerolles.

Située à l'est de Beaumont-sur-Oise et au sud de Bruyères-sur-Oise, Noisy-sur-Oise comprend 697 habitants sur 379 hectares. Les Noiséens et les Noiséennes fréquentent déjà le bassin de vie de la CCHVO, notamment les commerces, les services publics, les infrastructures de transport, occupent des emplois...

Noisy est désormais la plus petite commune de l'intercommunalité. Elle présente des caractéristiques géographiques et démographiques similaires aux communes de Nointel et de Ronquerolles. :(forêt, patri-

moine et cadre de vie rural). Elle participe ainsi au bon équilibre entre les petites et grandes communes de la CCHVO. Son intégration permettra également de se rapprocher, d'échanger et de partager sur des intérêts et projets communs.

SORTIE DES JEUNES AU PARC ASTÉRIX



Quelle chaleur !!

Ouf ! Un peu de fraîcheur



Quel popotin il a cet Obélix !!



La tête m'en a tourné !



FÊTE COMMUNALE

Samedi après-midi : Concours de pétanque



Si certains préservent
leurs reins

Vive les
Champions !



... d'autres auront des
réveils douloureux !!!



Samedi soir : Moules-Frites et ...

De charmantes hôtesse pour
de joyeuses tablées !



FÊTES ET CULTURE

... Spectacle Musical et Pyrotechnique !!



Ooohhh !

Waouh !

BRAVO !

REPAS DES ANCIENS

Cette année, c'était retour à la maison ... ambiance chaleureuse et joyeuse !



Merci également
aux garçons qui
nous avaient
préparé de jolies
tables

Oh le Rock
endiablé !



Sonia et Yves ont
largement
contribué à
mettre l'ambiance !
Merci à eux.

(Est-ce qu'on leur dit : à
l'année prochaine ?)



VIE SCOLAIRE

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE...

1^{er} sept. 2016 : 93 élèves sont accueillis lors de la rentrée des classes

11 nov. 2016 : 15 élèves de la classe de CMI/CM2 participent à la cérémonie de commémoration de l'armistice en disant un poème qu'ils ont appris en classe.

Voici ce poème très émouvant :

14-18 Folie meurtrière

*14-18, C'était la grande guerre,
Ils ont vécu l'enfer
C'était la grande guerre
La folie meurtrière*

*Par un beau jour d'été, Sous un
ciel bleu d'azur*

*Le clairon a sonné, Pour la grande aventure
Ils partirent faire la guerre, Au nom de la patrie
Ils étaient jeunes et fiers, Et la fleur au fusil*

*Mais du chemin des dames, Au fort de Douaumont
Ils ont perdu leur âme, Sous le feu des canons
Avec la peur au ventre, Ils chantaient la Madelon
En plein mois de décembre, Quand ils montaient au front*



*Ils tombaient un à un, Fauchés par la mitraille
De la Marne à Verdun, Au cœur de la bataille
Partout des trous de bombes, Partout des trous d'obus
Comme la fin d'un monde, Qui leur tombait dessus*

*Ils ont pleuré de joie, Le jour de l'armistice
Quand enfin arriva, La fin de leur supplice
Après un grand silence, Les cloches de la paix
Dans le ciel de France, Se mirent à sonner*

*14-18, C'était la grande guerre
C'était la der des ders
Mais cette grande guerre
Ne fut pas la dernière*

Jacques Hubert FROUGIER

9 déc. 2016 : Traditionnel marché de Noël dans la salle des fêtes

21 jan. 2017 : 4 élèves de la classe de CM2 ont participé à un tournoi de scrabble organisé par la fédération française à Ezanville. 2 d'entre eux se sont brillamment qualifiés (1^{er} et 5^{ème}) pour la finale régionale qu'ils disputeront à Gouvieux en mars prochain.



A.P.E.N.

Excellente année 2017 à toutes et à tous !

L'année scolaire est maintenant bien lancée et avec elle les manifestations proposées par l'APEN. Leur réussite nous permet de participer au financement des activités de nos enfants à l'école Jean II de TURMENYES.

Grâce aux bénévoles, à la participation des parents (et des grands-parents !), les premières opérations ont remporté un franc succès. Aux pâtisseries qui assurent à chaque goûter (les galettes du début d'année ont encore été extras), aux familles qui participent le jour J et sans oublier les Nointellois qui ont contribué au succès de l'opération « Chocolats de Noël » : **un grand merci !**

Pour continuer à égayer les papilles de tous et apporter notre pierre à l'édifice dans l'animation du village, nous vous attendons nombreux aux dates suivantes :

Goûter crêpes : vendredi 3 février, à partir de 16h00 dans la salle des fêtes

Carnaval, sur le thème de l'Espagne ! Rendez-vous le samedi 4 mars, à 10h00 devant l'école, pour un défilé en musique dans Nointel. La matinée sera clôturée par un apéritif pour petits et grands !



Loto de printemps : samedi 25 mars, en soirée, à la salle des fêtes. **Ouvert à toutes les Nointelloises et tous les Nointellois.**

Participation à la kermesse de l'école : vendredi 9 juin.

Le bureau APEN

Pour nous contacter :

APEN

Avenue de Paris - 95590 NOINTEL

Mail : apen.nointel_95@yahoo.com

Web : <https://apen-95.jimdo.com/>



TEMPS DANSE



Du Nouveau à Nointel

L'Association **TEMPS DANSE** propose des Cours de Modern'Jazz et de Zumba pour Enfants, Ado et Adultes tous les Lundis, Mardis, Vendredis et Samedis.

Des Stages sont organisés pendant les vacances scolaires de Février et d'Avril dans la Salle des Fêtes.

Pour tous Renseignements et Inscriptions contacter:

Carine: 06.26.03.85.23 (Modern'Jazz)

ou

Sophie: 06.60.69.20.25 (Zumba)



COMITÉ DES FÊTES

La page 2016 s'est refermée, ponctuée par nos manifestations habituelles :



En Février, le concours de belote a accueilli 36 équipes qui ont « tapé le carton » et passé un agréable après-midi avec des crêpes pour se restaurer entre chaque partie.

En Mars, notre traditionnelle soirée choucroute a une fois de plus allié la bonne humeur



et la bonne chair dans une ambiance chaleureuse et amicale avec « Midimix »



En Juin, la sortie annuelle des Seniors nous a permis de découvrir (ou redécouvrir) la pittoresque ville d'HONFLEUR et de profiter d'une promenade en bateau sur l'estuaire de la Seine.

En Novembre, « re-belote » nos joueurs se sont à nouveau retrouvés pour le 2e concours de l'année et les participants sont repartis satisfaits.



Pour terminer 2016 en beauté, le réveillon de la Saint Sylvestre a réuni plus de soixante personnes autour d'un excellent repas et c'est dans une joyeuse ambiance que nous avons abordé cette nouvelle année.

Nous espérons en 2017 vous voir nombreux pour partager de bons moments de convivialité et vous attendons donc de pied ferme pour la soirée choucroute du Samedi 11 Mars prochain.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux.

A.D.P.N.



... vous souhaitez pour 2017 une belle et heureuse année à Nointel !

Des nouvelles de notre association...

... très occupée en 2016 par le démarrage du projet de livre sur la vie à Nointel depuis 1900. Le travail avance... grâce à vous !

Un grand merci à tous ceux qui ont déjà fouillé dans leurs tiroirs et leurs armoires pour y découvrir vieilles photos et documents, autant de trésors précieux pour nous aider à alimenter et illustrer les différents thèmes qui seront abordés dans cet ouvrage... **Nous sommes toujours intéressés par les résultats de vos recherches et par vos trouvailles inattendues !**

Que soient ici chaleureusement remerciés celles et ceux d'entre vous qui spontanément sont venus prêter main forte à notre équipe en apportant les souvenirs de leur propre vécu, et davantage encore... Mais nombre de nos interrogations sont encore sans réponse, comme par exemple :

ON RECHERCHE..!

→ Concernant le Domaine, nous avons la photo d'un groupe d'une vingtaine d'enfants avec deux prêtres, datant a priori de 1934, tous non identifiés. Qui aurait des informations sur cet épisode supposé « **Orphelinat** » au Domaine, avant la seconde guerre mondiale ?

→ A l'initiative des jeunes de Nointel et avec l'aide de M. Ancellet, Nointel a organisé une soirée **Johnny Hallyday** à la salle Léo La-grange de Beaumont, en juin 1967 ! Souvenir, souvenir... vous en souvenez-vous ? Qui aurait des informations sur cet événement ? ticket d'entrée, affiche, article de journal, photo, dédicace, etc ?

Vos souvenirs de la vie à Nointel nous intéressent !

Il reste beaucoup à faire, n'hésitez pas à nous contacter !

♦ deux soirées théâtrales proposées à la salle des fêtes en 2016

- « **Les Seniors jouent Feydeau et Guitry** », par la dynamique troupe de Viarmes « Les Seniors », avec la participation de la ville de Nointel – Mars 2016
- « **Les pas perdus** », pièce présentée par la très sympathique troupe de L'Oreille en Verre de Beaumont/Oise, sous la direction de Victor Bianco – Juin 2016



♦ **le sapin de Noël** : chansons et chaleureuse ambiance de fête autour de ce grand sapin érigé et décoré devant l'église

♦ **inauguration de la sacristie** : les travaux de restauration et de réaménagement sont enfin achevés – Fin décembre 2016.

Merci et à bientôt !

Marie-José Stenger, Présidente - mariej.st@orange.fr
Nicole Cherrier, Secrétaire – n.cherrier@orange.fr
Arlette Bosch, Trésorière - arlettebosch@gmail.com

ASSOCIATION ÂNES ET NATURE



Bonjour à tous,

Nos petits ânes se sont un peu reposés cette année car la météo de la belle saison a été plutôt mitigée. Du coup, les anniversaires qui avaient eu beaucoup de succès en 2015 ont régressé de façon conséquente. Notre sortie Nointelloise, avec une date en dehors des vacances scolaires n'a pas eu plus de succès que l'année d'avant. Dommage !!

Nous avons cependant pu faire des balades au départ de la maison.

Nous essayons également de développer la médiation animale, pour procurer aux personnes en difficulté mentale ou physique d'avoir un peu de bien-être et de moments sereins.

Et bien sûr, nous travaillons toujours depuis plusieurs années avec des communes du Val d'Oise ou de l'Oise afin de faire connaître nos grandes oreilles.

Nous réitérons encore notre sortie Nointelloise le 14 mai

Si vous avez besoin d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter au 06.26.68.76.15 ou 01.30.34.25.27 ou bien par mail à anesetnature@neuf.fr.

A bientôt

Christophe Van Roekeghem

55ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ARRÊT DES COMBATS EN ALGÉRIE : 19 MARS 2017



Le Comité FNACA de Presles-Nointel et ses Adhérents vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle Année.

Nous vous remercions de votre générosité, (achats de notre calendrier), ce qui nous permettra de financer les Cérémonies du Souvenir, entre autre la Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie le 19 Mars 1962.

Rendez-vous le Dimanche 19 Mars 2017 à 11h00 à la Mairie de Nointel pour un hommage rendu au cimetière de notre Commune à Jean Saunier, mort au Champ d'Honneur lors d'une opération pendant la Guerre d'Algérie.

Nous espérons votre présence, soyons nombreux, le souvenir ne doit pas s'éteindre. Merci

Le Président
Paul DER COURT



GÂTEAU DE LA SAINT VALENTIN (à préparer la veille)



INGREDIENTS :

- 350 g de pépites de chocolat noir
- 300 g de beurre
- 80 g de raisin secs
- 5 cuillères à soupe de cognac
- 10 cl de café très fort
- 6 jaunes d'œufs
- 8 blancs d'œufs
- 1 pincée de sel
- Sucre glace pour décorer
- **Pour le glaçage**
- 150 g de pépites de chocolat noir
- 12 cl d'huile de tournesol

- Sortez le beurre du réfrigérateur au moins une heure avant de commencer le gâteau. Mettez les raisins dans un bol et faites macérer avec les 5 cuillères de cognac.
- Préparez du café très fort. Versez une tasse dans une casserole, ajoutez 350 g de pépites de chocolat et faites fondre à feu très doux en remuant régulièrement.
- Couper le beurre ramolli en petits morceaux et ajoutez-le progressivement au chocolat. Remuez bien. Retirez du feu. Cassez 6 œufs et ajoutez les jaunes, un à un dans le chocolat. Ajoutez les raisins et le cognac. Mélangez-bien.
- Mettez 8 blancs dans un saladier, ajoutez une pincée de sel et montez-les en neige bien ferme. Incorporez les blancs délicatement au mélange de chocolat- raisins.
- Tapissez un moule en forme de cœur avec du film transparent. Versez-y la préparation. **Mettez le tout 12 heures au réfrigérateur.**
- Le lendemain, préparez le glaçage. Faites fondre 150 g de pépites de chocolat. Ajoutez l'huile, retirez du feu et mélangez bien. Démoulez le cœur et mettez-le sur une planche à découper tapissée de papier sulfurisé. Versez le glaçage sur le cœur. Mettez au réfrigérateur pendant 1 heure pour faire durcir le nappage. Utilisez un couteau pour libérer délicatement le cœur du glaçage. Disposez le cœur sur un joli plat. Utilisez du sucre glace pour décorer le fondant. Accompagnez-le de crème chantilly, si vous le désirez.

MOTS CODÉS

Le but du jeu est de remplir la grille en remplaçant les chiffres par des lettres. Un même chiffre représentant toujours la même lettre. Reconstituez les mots au fur et à mesure que certaines lettres apparaissent dans la grille.

	F		6		9		12		9		E		21		14		23		18		26
10	R	11	7	9	E		16	18	E	14	9	E	R		21	R	E	6	14	13	E
	E		E		9		14		10		5		5		5		L		16		R
F	L	14	6	15	8	E	R		20	14	6	21	5	8	R	5	8		14	25	E
	5						13				6		24		14		21		23		
12	6	17	8	16	9	E		19	E	19	14	11	E	R		15	14	16	12	13	14
			L		E		E		22		22				L						R
14	R	13	8		9	5	10		23	E	22	5	L		14	17	5	8	R	E	R
	12		L		R		R		8		E		14		9		6		5		26
14	13	R	E	6	14	L	12	6	E		6	14	24	R	E		19	E	23	R	E
	E		R		16		6		R		9		E		25		E		E		16

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
F	R	E	L																						

SUDOKU

Solutions du numéro précédent

2	1	3	6	5	8	9	7	4
9	5	6	4	7	3	8	2	1
7	4	8	2	1	9	5	3	6
1	8	2	9	3	5	4	6	7
5	6	7	1	2	4	3	9	8
3	9	4	8	6	7	2	1	5
4	2	9	7	8	1	6	5	3
6	7	5	3	4	2	1	8	9
8	3	1	5	9	6	7	4	2

5	6	1	2	3	4	8	9	7
9	8	2	7	1	5	4	6	3
4	3	7	8	9	6	2	5	1
2	4	3	6	7	1	9	8	5
6	5	8	9	4	3	1	7	2
7	1	9	5	8	2	6	3	4
1	7	6	4	5	9	3	2	8
8	9	4	3	2	7	5	1	6
3	2	5	1	6	8	7	4	9

VIE PRATIQUE

NOUVEAU SERVICE D'INFORMATION PAR MAIL

La commune met en place un nouveau service d'informations par mail.

Trois types d'informations sont pour le moment en place :

- Recevoir les flash info
- Recevoir les informations destinées aux parents d'élèves
- Recevoir le bulletin municipal

Pour les flash info et le bulletin municipal, ils seront toujours distribués sous format papier dans les boîtes aux lettres. Il s'agit d'un nouveau canal de communication plus rapide.

Pour les informations destinées aux parents d'élèves, il s'agit d'informations communales uniquement (exemple : menu de la cantine....).

Pour bénéficier de ce service, vous avez 3 possibilités :

- Vous rendre sur le site de la commune www.nointel95.fr. Sur la page d'accueil, vous cliquez sur les liens qui vous intéressent. Cela vous ouvre un formulaire d'inscription. Il vous sera demandé votre adresse mail, votre nom et votre prénom.
- Vous pouvez également faire votre demande par l'envoi d'un mail à nointel-mairie@wanadoo.fr
- Ou tout simplement lors d'un déplacement à la mairie.



Bien évidemment, vous pourrez vous désabonner de ce service à tout moment .

APPLICATION MOBILE « MAPRÉFECTURE »

Si vous ne le saviez pas, la préfecture du Val d'Oise a lancé une application mobile en 2016.

Cette application mobile comporte plusieurs fonctionnalités :

- Liste des numéros d'urgences :
« Vous sélectionner le numéro et cliquez dessus pour appeler ».
 - 112** : Numéro européen d'appel d'urgence
 - 15** : SAMU
 - 17** : Police-gendarmerie
 - 18** : Pompiers
 - 01 34 20 95 95** : Préfecture du Val-d'Oise
 - 119** : Allô enfance en danger
 - 0800 00 56 96** : Prévenir d'une radicalisation violente
 - 3939** : Allô service public
 - 3919** : Violence conjugale info
 - 3237** : Pharmacie de garde
 - 115** : SAMU social
 - 3117** : SOS RER et Transilien
 - 01 40 05 48 48** : Centre anti poison
- Le service d'alerte :
L'application mobile Ma préfecture permet de notifier en temps réel à l'utilisateur, différents types de messages. Une notification push s'affiche sur le smartphone de l'utilisateur ayant téléchargé l'application mobile. Cette notification comprend un message au format court à vocation informative, préventive, ou de vigilance, que l'on retrouve également sur la page d'accueil en format défilant.
Attention : ce service ne semble plus maintenu et avoir été remplacé par l'application SAIP.
- Mes papiers officiels : Ce service permet de stocker des documents tels que le permis de conduire, sa carte d'identité..... Pour cela, il suffit de prendre une photo du document désiré et de la stocker sur votre téléphone et de la relier à l'application.
A noter : les photos de vos documents sont stockées sur votre smartphone.
- Mes démarches : De savoir où faire "mes démarches", c'est-à-dire le lieu de réalisation de certaines démarches comme l'édition d'un passeport, du permis de conduire, ou d'un titre de séjour, le dépôt d'une plainte sera géolocalisé.
- Le module « Actualités » permet la consultation des informations institutionnelles départementales et nationales
- Le module « Mon permis » permet soit de suivre l'avancement de la création de son permis (pour les jeunes conducteurs) soit de connaître le solde des points de son permis de conduire.
- Vigie citoyenne : Le module collaboratif « Vigie citoyenne » donne la possibilité aux utilisateurs de signaler en quelques secondes par géolocalisation des incidents de sécurité civile et publique. L'utilisateur a la possibilité de prendre une photo d'intégrer une vidéo de quelques secondes et d'écrire un court message. Son numéro de téléphone est communiqué de façon automatique aux services de sécurité. Des catégories d'événements sont déjà configurées telles que des crues, véhicules abandonnés, obstacle sur la chaussée, dépôts sauvages, dégradation de biens publics..... Ce module nécessite d'activer la géolocalisation de son smartphone. Lorsque vous signalez un incident, votre numéro de téléphone est transmis à la préfecture.



Enfin, il existe un lien pour aller sur le site Web www.val-d'oise.gouv.fr

Pour télécharger cette application :

Apple Store sur IOS

Google Play sur Android

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2017

Janvier

Vendredi 06
Samedi 21

Galette des rois
Vœux du Maire

APEN
Municipalité

Février

Vendredi 03

Goûter crêpe
Assemblée Générale
Repas des anciens
Concours de belote
Zumba
Zumba

APEN
A.D.P.N.
Municipalité
Comité des Fêtes

Samedi 04

Dimanche 05

Mardi 7 et 14

Vendredi 09 et 16

ATD (Association Temps Danse)

Mars

Samedi 04

Samedi 11

Dimanche 19

Samedi 25

Vendredi 31

Carnaval
Choucroute
Cérémonie du 19 mars
Loto
Goûter de printemps

APEN
Comité des Fêtes
F.N.A.C.A.
APEN
APEN

Avril

Mardi 4 ou 11

Dimanche 23

Zumba
Election Présidentielle

ATD (Association Temps Danse)
1^{er} tour

Mai

Dimanche 07

Lundi 08

Dimanche 14

Samedi 20

Election Présidentielle
Cérémonie du 8 mai
Sortie avec les ânes
5^{ème} randonnée de véhicules anciens

2^{ème} tour
Municipalité
Ânes et Nature
Municipalité

Juin

Dimanche 04

Vendredi 09

Dimanche 11

Samedi 17

Dimanche 18

Mercredi 28

Jedi 29

Brocante
Kermesse
Elections législatives
Sortie des anciens
Elections législatives
Comédie musicale

Municipalité
Ecole
Comité des Fêtes
Ecole

Juillet

Mardi 04 ou vendredi 07

Vendredi 14

Zumba
Méchoui

ATD (Association Temps Danse)
U.S.N.

Août

Jedi 24 ou 31

Mardi 29 ou mercredi 30

Sortie des jeunes
Zumba (à confirmer)

Municipalité
ATD (Association Temps Danse)

Septembre

Samedi 16

Assemblée Générale

APEN

Octobre

Samedi 07

Dimanche 08

Lundi 09

Vendredi 20

Fête Communale
Fête Communale
Fête Communale
Goûter d'automne

Municipalité
Municipalité
Municipalité
APEN

Novembre

Samedi 11

Vendredi 17

Dimanche 19

Cérémonie du 11 novembre
Beaujolais
Belote

Municipalité
Municipalité
Comité des Fêtes

Décembre

Vendredi 08

Samedi 16

Samedi 30

Marché de Noël
Chants de Noël devant l'église
Réveillon

Ecole
ADPN
Comité des Fêtes



Naissances :

Eytan VYCHYTIL	né le 22/03/2016
Maiwenn Audrey Hélène Désirée DUMONTIER	née le 30/04/2016
Nina Charlotte Claudine Geneviève MLAOUAH VIJOUX	née le 11/05/2016
Candice Régine Gloria Claudette BLOT PINDELO	née le 19/07/2016
Léon GUAY	né le 29/11/2016
Charlie CARRIERE	née le 29/11/2016



Mariages :

Frédéric Bernard CESSOU et Muriel Michèle LOQUET	le 19/03/2016
Youness EL KHALLAF et Victoria Alexandra DABANCOURT	le 08/04/2016
Ludovic BONTEMPS et Elodie Valérie Martine LECLAIRE	le 18/06/2016
Ahillan THANIGASALAM et Camille Raymonde Elise VASSE	le 30/07/2016
Thomas DIRIL et Emilie SALCUK	le 28/08/2016

Décès :



Alain Jean Roland LEFEBVRE-DELEZENNE	le 17/03/2016
Edith HAREL	le 23/03/2016
Juliette COMTE	le 30/03/2016
Rachel Marie Victorine BERNARD née LESUEUR	le 27/04/2016
Jacques Roger PENVEN	le 14/04/2016
Gaston Emile Maurice PELLETIER	le 01/08/2016
Valentin Dominique Lucien BLOT PINDELO	le 14/08/2016
Monique Simone DELEKTA née DEFRANCE	le 22/10/2016
Pasqualina DE SANTIS née CHIRIATTI	le 11/01/2017
Huberte Marguerite DOUVILLE née MISSET	le 27/01/2017

Le Bulletin Municipal a été préparé par la Commission Communication
Christophe Van Roekeghem Référent
Martine Legrand, Paola De Santis, Maureen Le Gall, Christine Leduc, Claudine Pialot,
François Pialot, Sandrine Vielrecobre
nointel-mairie@wanadoo.fr